

REPRESENTANT LEGAL

MONSIEUR

MADAME

NOM

Prénom

Adresse

.....

CP

Ville

Tél. domicile

Tél. travail

Tél. portable

Tél. personne à prévenir en cas d'urgence :

.....

Merci de nous communiquer les éventuelles dispositions particulières : gardes alternées, autorité parentale,

RENSEIGNEMENTS

	PROFESSION ET EMPLOYEURS	FAMILLE NOMBRE D'ENFANTS
Père		Garçon(s)
Mère		Fille(s)
ALLOCATAIRE <input type="checkbox"/> CAF <input type="checkbox"/> MSA (renseignement du numéro obligatoire)		
..... Montant des impôts au titre de 2010 (fournir copie de l'avis)		

L'ENFANT REPARTIRA (cochez le ou les modes choisis)

seul(e)

accompagné(e) d'un de ses parents

Ou

J'autorise Madame, Monsieur à reprendre mon fils, ma fille à la sortie du Val d'Ante.

Signature :

INSCRIPTION

Indiquez par une croix, dans les tableaux ci-dessous.

Inscription à la semaine OU à la journée.

ACTIVITES (remplir obligatoirement les jours de fréquentation)

Jour de présence	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi

RESTAURATION (remplir obligatoirement les jours de fréquentation)

Jour de présence	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi

L'inscription en restauration est définitive, pensez à prévenir 48h avant en cas d'absence.

DOCUMENTS A FOURNIR À L'INSCRIPTION

- Le dossier dûment complété et signé,
- La fiche sanitaire de liaison complétée et signée
- Le règlement pour la semaine ou pour les journées d'inscriptions.
- Bons CAF ou MSA
- L'avis d'imposition 2010

LE PAIEMENT

(En espèces, par chèque à l'ordre d'Argonne Nature ou par chèques vacances) se fera le jour de l'inscription au Val d'Ante au cours des permanences assurées par Argonne Nature. Une facture vous sera adressée dans les meilleurs délais.

URGENCE MEDICALE

En cas d'urgence médicale (maladie grave, accident, vomissement suspect,...) j'autorise le responsable de l'Accueil à prendre toutes les mesures pour faire transporter mon enfant vers l'hôpital le plus proche, après appel au 15 et/ou sur avis médical, par un service compétent (pompiers, ambulance).

Au cas où mon enfant serait pris d'un malaise ou victime d'un accident bénin, j'autorise le responsable, s'il n'a pas pu me joindre à mon domicile ou sur mon lieu de travail, à faire examiner mon enfant par le médecin le plus proche.

Je certifie exacts les renseignements portés sur la fiche sanitaire de liaison concernant les vaccinations.

DECHARGE DE RESPONSABILITE

Je décharge le responsable et les organisateurs du centre de toute responsabilité en cas d'accident qui surviendrait à l'extérieur du centre, en particulier sur le chemin entre les lieux de rendez-vous de l'accueil de loisirs et mon domicile.

RÈGLEMENT

- ✓ Les inscriptions sont faites pour la semaine entière OU à la journée.
- ✓ Tous les documents relatifs à la participation d'un enfant à un accueil de loisirs devront être remis au responsable de l'accueil de loisirs avant le début du séjour (fiche d'inscription et fiche sanitaire de liaisons dûment remplies, règlement et autres documents demandés).
- ✓ Le solde du séjour sera obligatoirement réglé avant la fin de l'accueil de loisirs.
- ✓ En cas d'absence occasionnelle de l'enfant, les parents doivent en informer le responsable de l'accueil de loisirs le jour même.
- ✓ Après son inscription, si un enfant ne fréquente pas l'accueil de loisirs, Argonne Nature retient 30% de la somme versée pour couvrir les frais de dossier. En ce qui concerne les repas, toute absence non signalée 48h avant sera facturée.
- ✓ Les projets éducatif et pédagogique de l'accueil de loisirs peuvent vous être remis sur simple demande auprès du directeur.

FRAIS MEDICAUX

Les frais médicaux éventuels doivent obligatoirement être réglés par la famille au médecin dans les meilleurs délais.

DROIT A L'IMAGE

J'autorise - Je n'autorise pas - (rayer la mention inutile) que les photos de mon enfant soient utilisées dans les opérations de communication (presse, panneaux d'exposition ...)

J'autorise - Je n'autorise pas - (rayer la mention inutile) que les photos de mon enfant soient utilisées dans les opérations de communication (site Internet)

ASSURANCES

Vérifiez que votre assurance scolaire offre à votre enfant une assurance responsabilité civile et individuelle couvrant les activités extrascolaires. Dans le cas contraire, pensez à souscrire une telle assurance.

TARIFS

A partir du 1^{er} janvier 2011, suite à la demande de la CAF, la tarification modulée en fonction des revenus des familles est mise en place. Dans ce cadre, il vous sera donc demandé de présenter votre dernier avis d'imposition. **Sans présentation de l'avis d'imposition, le tarif le plus élevé sera appliqué.**

Fait à Le

Signature du représentant légal de l'enfant

Vacances d'hiver

Du 27 février au 2 mars 2012

Accueil de Loisirs Fabriquer ses jouets soi-même

Pour les 4-12 ans

↳ **Inscriptions/informations au Val d'Ante:
à partir du 1^{er} février**

NOM :

Prénom :

Age : Date de naissance :

Classe fréquentée :

Renseignements :

Espace vacances Le Val d'Ante

☎ 03 26 60 43 54



**Possibilité
de restauration
le midi
sur place**



Accueil de Loisirs

Horaires

Tarifs Hiver 2012

NOUVEAU : les tarifs sont maintenant modulés en fonction du Quotient familial. Vous devez fournir votre numéro d'allocataire à l'inscription. Sans ce numéro, le tarif le plus élevé vous sera appliqué.

Inscription à la **semaine** :

	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D
Montant QF	QF < 418€	418 ≤ QF < 646€	646 € ≤ QF < 1000	QF > 1000
Enfants de la CCRG	34 €	35€	36 €	37€
Enfants hors CCRG	44 €	45 €	46 €	47€

Inscription à la **journée** :


	Par enfant	Suppléments	1 repas
Enfants de la CCRG	8 €	Enfants de la CCRG	3,50 €
Enfants hors CCRG	10 €	Enfants hors CCRG	5 €

A déduire : Bons CAF taux 2012

Montant QF	Par jour sans repas	Par jour avec repas :
0 à 361€	5,30€	7,85€
362 à 418 €	5,20€	7,70€
419 à 477 €	5,10€	7,55€
478 à 570 €	5,00€	7,40€
571 à 646 €	4,90€	7,25€

Tarifs MSA	35,50€/semaine
Bons MSA (Taux 2012)	Par jour avec ou sans repas : 5 € par enfant



	Détail
8h00-9h00	Accueil échelonné
9h00-	Activités
12h00	Répartition des enfants cantine/parents
12h15-13h00	Temps de midi
13h00-13h30	Temps d'autonomie des enfants mangeant sur place
13h30-14h00	Accueil échelonné
14h00-15h30/16h00	Moment de repos, sieste pour les plus petits
14h00-	Activités
17h00-17h30	Goûter, remise en état de la salle d'activités
17h30-18h00	Départ échelonné

INFORMATION PARENTS

Pour les activités sportives, pensez :

* Tenue de sport adaptée à l'activité

* Pour le gymnase prévoir une paire de baskets à semelle blanche .

